

(1)

(N° 104.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 20 JANVIER 1834.

NATURALISATION ORDINAIRE.

Rapports faits, au nom de la commission, par M. Ad. ROUSSEL.

I

Demande du sieur PIERRE VREGGE.

MESSIEURS,

Infirmier honoraire à l'hôpital militaire de Liège, appuyé par les autorités, Pierre Vregge, né à Maestricht, le 17 mars 1813, a négligé de faire la déclaration voulue par la loi pour conserver la qualité de Belge. Il demande à recouvrer cette qualité par la naturalisation ordinaire.

Nous pensons qu'il y a lieu de prendre sa demande en considération.

Le Rapporteur,
ADOLPHE ROUSSEL.

Le Président,
LOUIS JULLIOT.

II

Demande du sieur GUILLAUME-FRANÇOIS-GÉRARD DERKX.

MESSIEURS,

Né à Beesel (Limbourg hollandais), le 4 août 1825, le nommé Derkx a négligé de faire, en temps utile et par ignorance, la déclaration voulue pour conserver la qualité de Belge. Le pétitionnaire est aujourd'hui brigadier de la gendarmerie belge et toutes les autorités font son éloge.

Comme la loi nouvelle sur l'exemption des droits d'enregistrement lui sera applicable, il devient superflu d'occuper la Chambre des demandes qu'il lui avait adressées sous ce rapport.

Au nom de votre commission, nous avons l'honneur de vous proposer, Messieurs, la prise en considération de la demande de naturalisation ordinaire présentée par le sieur Guillaume-François-Gérard Derkx.

Le Rapporteur,
ADOLPHE ROUSSEL.

Le Président,
LOUIS JULLIOT.

III

Demande du sieur HERMAN HESSEL.

MESSIEURS,

Quoique le sieur Herman Hessel soit né à Maestricht, le 14 mars 1829, et qu'il soit venu, en 1840, s'établir à Liège, où il exerce la profession de marchand ambulant, les renseignements trouvés au dossier ne paraissent point assez satisfaisants à votre commission pour lui permettre de vous proposer la prise en considération de la demande de naturalisation ordinaire présentée par le pétitionnaire.

Le Rapporteur,
ADOLPHE ROUSSEL.

Le Président,
LOUIS JULLIOT.

IV

Demande du sieur JEAN-BAPTISTE EGGER.

MESSIEURS,

Le sieur Jean-Baptiste Egger est né à Gorinchem (Pays-Bas), le 9 janvier 1829. Il est entré au service belge en 1838.

C'est un sous-officier dont le zèle et l'intelligence sont constatés par les autorités.

La commission a l'honneur de vous proposer la prise en considération de cette demande.

Le Rapporteur,
ADOLPHE ROUSSEL.

Le Président,
LOUIS JULLIOT.

V

Demande du sieur THOMAS SWEETLOVE.

MESSIEURS,

Ce demandeur en naturalisation ordinaire est né à Asfhord, en Angleterre, en 1795

Il s'établit, en 1829, à Ostende, y exerçant la profession de boucher et de marchand de bestiaux.

Vivant de son industrie, Thomas Sweetlove jouit, d'après les autorités consultées, de l'estime publique. Il est propriétaire d'une maison en Belgique, où il s'est irrévocablement fixé.

Votre commission n'hésite pas à vous proposer la prise en considération de cette demande.

Le Rapporteur,

ADOLPHE ROUSSEL.

Le Président,

LOUIS JULLIOT.

VI

Demande du sieur NICOLAS-SOPHIE-PHILIPPE-GUSTAVE-ADOLPHE-PROSPER EICHHORN.

MESSIEURS,

Le sieur Eichhorn, clerc de notaire, né à Wormeldange, partie cédée du Luxembourg, le 31 octobre 1826, est arrivé à Wellin (Luxembourg belge) en 1840, et depuis lors il n'a cessé de demeurer en Belgique où son père a révéndiqué la qualité de Belge et remplit les fonctions de notaire.

C'est par ignorance qu'il n'a pas fait la déclaration voulue par la loi du 4 juin 1839 pour conserver la qualité de Belge ; la loi nouvelle sur l'exemption du droit d'enregistrement à accorder aux personnes qui se trouvent dans cette situation lui deviendra applicable, ce qui rend inutile toute décision sur la demande d'exemption faite au nom du pétitionnaire.

Votre commission, Messieurs, a l'honneur de vous proposer d'accueillir favorablement la demande de naturalisation ordinaire présentée par le sieur Eichhorn.

Le Rapporteur,

ADOLPHE ROUSSEL.

Le Président,

LOUIS JULLIOT.

VII

Demande du sieur JEAN-BAPTISTE ELLEMBERG.

MESSIEURS,

Jean-Baptiste Ellemberg, trompette major au 4^e régiment d'artillerie, est né à Bruxelles, le 15 avril 1817, de parents étrangers.

Par ignorance de la loi, il a négligé de se conformer aux dispositions de l'art. 9 du Code civil, et cette négligence lui a fait perdre la qualité de Belge qu'il demande à recouvrer par la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire fait partie de l'armée belge depuis le 17 mai 1836. Sa conduite est à l'abri de tout reproche; il ne s'agit d'ailleurs que de le relever d'une déchéance encourue par le non-accomplissement d'une formalité légale.

Votre commission vous propose un vote favorable sur cette demande

Le Rapporteur,

ADOLPHE ROUSSEL.

Le Président,

LOUIS JULLIOT.

VIII

Demande du sieur BENOIT SCHIAPPA.

MESSIEURS,

Le sieur Benoît Schiappa, né à Mayence, le 17 février 1811, est venu habiter avec ses parents, la ville d'Anvers, dès sa plus tendre enfance. Il n'a pas cessé, depuis lors, de résider en Belgique; il a pris part au tirage au sort pour la levée de la milice en 1830; pendant la révolution qui assura l'indépendance de notre patrie, il a servi dans le corps des partisans avec le grade de sous-officier et il fut même blessé dans le cours de cette campagne.

Benoît Schiappa est employé comme garde-frein au chemin de fer de l'État. Sa conduite est irréprochable. Les autorités le signalent comme ayant obtenu une médaille pour services rendus à l'occasion d'un incendie à Verviers.

Votre commission des naturalisations n'hésite pas à vous proposer d'accueillir favorablement la demande adressée par Benoît Schiappa aux fins d'obtenir la naturalisation ordinaire.

Le Rapporteur,

ADOLPHE ROUSSEL.

Le Président,

LOUIS JULLIOT.

IX

Demande du sieur MICHEL HENDRIX.

MESSIEURS,

Le sieur Hendrix, par requête en date du 17 mars 1834, a demandé la naturalisation ordinaire.

Né à Reckheim, province de Limbourg, de parents belges, le 16 août 1809, le requérant a été incorporé dans l'armée des Pays-Bas, le 7 mai 1828, comme milicien de la levée de cette année.

Lorsque la révolution de 1830 éclata, il se trouvait en garnison à la forteresse de Maestricht ; malgré les fréquentes sollicitations qu'il fit pour quitter les drapeaux hollandais, ce ne fut que le 10 juillet 1834 qu'il obtint un congé illimité.

Rentré dans sa patrie dès le 20 juillet suivant, il fit partie du régiment d'artillerie de campagne.

En 1836, il contracta, comme gendarme à cheval, un engagement de six ans, qu'il a constamment renouvelé ; aujourd'hui, brigadier commandant et admis à deux chevrons, il jouit de la confiance de l'administration locale de Hechtel où il a sa résidence.

En présence de ces considérations, la commission vous propose de réintégrer le sieur Hendrix dans sa qualité de Belge.

Le Rapporteur,
ADOLPHE ROUSSEL.

Le Président,
LOUIS JULLIOT.

X

Demande du sieur CONSTANTIN-JOSEPH MARÉCHAL.

MESSIEURS,

Le sieur Constantin-Joseph Maréchal, d'une conduite et d'une moralité irréprochables, ayant épousé une Belge, dont il a trois enfants, demande la naturalisation ordinaire.

Né le 30 mai 1816, à Regniowez (France), commune limitrophe de la Belgique, il a quitté, en 1844, sa patrie, où il exerçait la profession d'instituteur, pour s'établir à Oignies (canton de Couvin) où il continue l'exercice de son estimable profession.

M. le procureur-général près la cour d'appel de Liège pense qu'il y a lieu d'accorder, au sieur Constantin-Joseph Maréchal, la naturalisation ordinaire.

Votre commission ne partage point son avis, et a l'honneur de vous proposer le rejet.

Le Rapporteur,
ADOLPHE ROUSSEL.

Le Président,
LOUIS JULLIOT.

XI

Demande du sieur ÉTIENNE-LOUIS MERESSE.

MESSIEURS,

Votre commission des naturalisations ne croit pas devoir vous proposer la prise en considération de la demande de naturalisation ordinaire présentée par ce pétitionnaire, soldat au 2^e régiment d'artillerie, né à Bleharies, Hainaut, le 26 décembre 1809, ayant perdu la qualité de Belge, pour avoir pris service à l'étranger sans l'autorisation du Roi, après avoir déserté de Belgique.

Le Rapporteur,

ADOLPHE ROUSSEL.

Le Président,

LOUIS JULLIOT.

XII*Demande du sieur LÉON DAMMAN.*

MESSIEURS,

Votre commission a l'honneur de vous proposer de ne pas prendre en considération la demande de naturalisation ordinaire présentée par le sieur Léon Damman, soldat réformé du 1^{er} régiment de ligne, demande à laquelle les autorités consultées ne sont pas favorables.

Le Rapporteur,

ADOLPHE ROUSSEL.

Le Président,

LOUIS JULLIOT.

XIII*Demande du sieur ANTOINE-JEAN-BERNARD IMMINK.*

MESSIEURS,

Fidèle aux règles qu'elle s'est tracées, votre commission ne croit point pouvoir vous proposer d'accueillir favorablement la demande de naturalisation présentée par Antoine-Jean-Bernard Imminck, adjudant sous-officier au 8^e régiment de ligne.

Le pétitionnaire est né à Ootmarssum (Pays-Bas), le 21 septembre 1810; il est

resté au service étranger jusqu'à la fin de 1837. A la suite d'une altercation avec son capitaine, il se réfugia en Belgique.

Il prit un engagement volontaire dans l'armée belge en 1838, et, depuis 1843, il remplit les fonctions d'adjudant sous-officier au 8^e régiment de ligne.

Il remplit ces fonctions avec zèle et intelligence; mais ces bonnes qualités, que nous ne contestons pas, nous semblent insuffisantes pour mériter au pétitionnaire la naturalisation, surtout en présence du motif pour lequel il s'est réfugié en Belgique.

Le Rapporteur,
ADOLPHE ROUSSEL.

Le Président,
LOUIS JULLIOT.

XIV

Demande du sieur LOUIS-JOSEPH JACQUES.

MESSIEURS,

Le sieur Louis-Joseph Jacques, soldat au 1^{er} régiment des carabiniers, demande à recouvrer la qualité de Belge qu'il a perdue par l'acceptation du service à l'étranger sans autorisation, après avoir déserté le service belge.

Nous ne croyons pas pouvoir conclure à la prise en considération de cette demande.

Le Rapporteur,
ADOLPHE ROUSSEL.

Le Président,
LOUIS JULLIOT.

XV

Demande du sieur HENRI GOADÈS.

MESSIEURS,

Il résulte du dossier que le sieur Henri Goadès est Belge-né en Belgique de parents belges, le 12 octobre 1826.

La commission a l'honneur de proposer à la Chambre de passer à l'ordre du jour sur cette demande.

Le Rapporteur,
ADOLPHE ROUSSEL.

Le Président,
LOUIS JULLIOT.
